



Lunel le 24 janvier

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Élections municipales à Lunel : deux poids, deux mesures avec les moyens de la Ville

À l'approche des élections municipales de mars 2026, Madame Gougeon, affirme à plusieurs reprises qu'aucune salle municipale, autre que la salle Vauban, n'est mise à disposition des formations politiques depuis plusieurs mandats. Cette affirmation est fausse !

Lors des dernières élections municipales, le jeudi 12 mars 2020, un meeting politique s'est tenu à l'Espace Castel, équipement municipal, à l'initiative de Claude Arnaud, alors candidat à sa réélection. Il en va de même pour Pierre Soujol, qui souhaitait organiser une réunion publique le mercredi 11 mars 2020 à la salle Brassens. Ce fait, avéré, démontre clairement que la mise à disposition de salles municipales autres que Vauban existait encore lors du précédent scrutin. Prétendre aujourd'hui que cette possibilité aurait disparu « depuis plusieurs mandats » ne correspond donc pas à la réalité des faits, contrairement à ce qu'affirme Madame Gougeon dans un article paru dans *Midi Libre Lunel* le samedi 17 janvier 2026.

Au-delà de cette inexactitude, il n'est pas normal que les Lunelloises et les Lunellois ne disposent pas d'infrastructures municipales de qualité leur permettant de favoriser le débat public, la confrontation des idées et l'expression démocratique dans le cadre d'une élection municipale. Nous comprenons que Paulette Gougeon ne souhaite pas revenir sur ce choix, dès lors qu'une telle décision impliquerait la convocation d'un conseil municipal. Une perspective manifestement écartée, dans un contexte où le maire par intérim ne dispose plus d'une majorité suffisante pour faire adopter ce type de délibération.

Au-delà de cette contradiction, la situation soulève une question plus large et préoccupante : celle de l'égalité de traitement entre les candidats et de l'utilisation des moyens municipaux en période électorale. Il est constaté que Madame Gougeon bénéficie de tribunes institutionnelles et de supports de communication municipaux, ainsi que de réseaux sociaux administrés et alimentés par des membres de son cabinet.

Les comptes :

Instagram (créé le 20 mai 2021)

Facebook (créé le 12 mai 2021)

Tiktok (créé le 1^{er} septembre 2025)

X (créé en avril 2020)

Les comptes créés en 2020 et 2021, sont restés inactifs jusqu'au 1er septembre 2025, date à laquelle débute la période de restriction de la communication des collectivités, et à partir de laquelle Madame Gougeon commence à promouvoir son action municipale.

Le fait que les comptes soient restés inactifs ou aient été créés le 1er septembre 2025 démontre l'absence d'antériorité. Il est par ailleurs précisé que le compte Facebook de



Lunel le 24 janvier

Madame Gougeon, réactivé le 1er septembre 2025, faisait apparaître la mention « Maire de Lunel », ainsi que l'adresse postale de la Mairie et le numéro fixe de la Mairie, ainsi que le lien avec le site internet de la Ville de Lunel. Il est donc difficilement justifiable que ce compte revête un caractère personnel.

Ses supports diffusent des contenus valorisant directement l'action de Madame Gougeon, notamment par la reprise d'articles de médias ou par la publication régulière de communications institutionnels et politiques. Il apparaît en outre qu'un collaborateur de cabinet intervient pour gérer et alimenter ses comptes durant ses heures de présence à la mairie, établissant ainsi un lien direct entre l'activité du cabinet et une communication revêtant un caractère électoral. Ce qui s'apparente à une aide de personne morale ou à un détournement de fonds publics, article L.52-8 du code électoral.

« Les dons consentis par une personne physique dûment identifiée pour le financement de la campagne d'un ou plusieurs candidats lors des mêmes élections ne peuvent excéder 4 600 euros.

Les personnes morales, à l'exception des partis ou groupements politiques, ne peuvent participer au financement de la campagne électorale d'un candidat, ni en lui consentant des dons sous quelque forme que ce soit, ni en lui fournissant des biens, services ou autres avantages directs ou indirects à des prix inférieurs à ceux qui sont habituellement pratiqués. »

Ce même collaborateur avait déjà travaillé pour l'ex premier adjoint Stéphane Dalle. On constate, pour ces deux élus, une même nature et une même forme de vidéos.

La loi impose une séparation stricte entre communication institutionnelle et communication politique, ainsi que l'interdiction de recourir aux moyens de la collectivité, qu'il s'agisse des personnels, du cabinet ou des moyens généraux à des fins électorales. Article L52-1

« Pendant les six mois précédant le premier jour du mois d'une élection et jusqu'à la date du tour de scrutin où celle-ci est acquise, l'utilisation à des fins de propagande électorale de tout procédé de publicité commerciale par la voie de la presse ou par tout moyen de communication audiovisuelle est interdite. »

L'ensemble de ces éléments traduisent une utilisation abusive des moyens généraux de la Ville, mais également une méconnaissance préoccupante des règles déontologiques, éthiques et électorales qui s'imposent à tout exécutif municipal.

Nous demandons donc le respect strict de l'égalité entre candidats en présence, un accès aux salles municipales pour établir un vrai débat électoral et la fin immédiate de toute confusion entre moyens municipaux et communication politique.

À défaut de clarification rapide et de mise en conformité avec le droit électoral et les principes de neutralité du service public, nous nous réservons la possibilité de saisir les instances compétentes de contrôle et de régulation, notamment le préfet de l'Hérault, la Commission nationale des comptes de campagne et des financements politiques (CNCCFP), ainsi que toute autorité administrative ou juridictionnelle compétente, afin que toute la lumière soit faite sur l'utilisation des moyens municipaux en période électorale.



Lunel le 24 janvier

Nous rappelons avec gravité que toute utilisation des ressources publiques à des fins électorales constitue une infraction grave à la loi. De tels agissements sont passibles de **sanctions lourdes**, pouvant conduire à **l'annulation du scrutin**, au **rejet du compte de campagne**, à la **perte de tout financement public**, à une **inéligibilité durable**, ainsi qu'à des **poursuites pénales pour détournement de fonds publics**. Nous n'hésiterons pas à faire valoir tous les recours nécessaires pour que ces principes soient pleinement respectés.

La démocratie locale ne peut s'exercer loyalement que dans un cadre équitable, respectueux du droit et des électeurs.

Envie de Lunel



Paulette Gougeon · [Suivre](#)

15 h · 🌐

🙏 Merci ! Vous êtes plus de 500 abonnés en 15 jours. Votre confiance et cette proximité me touchent. Elles donnent tout son sens à notre action quotidienne au service des Lunelloises et des Lunellois. 💙💛

+ 500
abonnés en
15 jours.

Paulette Gougeon

Maire de Lunel · Conseillère
départementale de l'Hérault du
Canton de Lunel

Notifications

Nouveau



Mathieu Casuccio vous invite à
suivre **Paulette Gougeon**.

...

26 m

Accepter

Refuser

Publications

À propos

Photos

Plus ▼

J'aime

Commenter

Partager



Paulette Gougeon a changé sa photo de profil. ...

12 h · 🌐



👍❤️ Nadine Bonfort + 37



Paulette Gougeon



Publications

À propos

Photos

Plus ▼



Paulette Gougeon



1 h · 🌐

📖 Ce matin, avec Sonia Mokaddem, adjointe au maire à l'éducation, nous avons partagé la rentrée... [Afficher la suite](#)



👍❤️😄 Yvelise Plantier + 15

1 partage

👍 J'aime

💬 Commenter

➦ Partager



Paulette Gougeon

517 followers • 57 suivi(e)s

Maire de Lunel • Conseillère départementale de l'Hérault / Canton de Lunel



Suivre



Message



Publications

À propos

Photos

Plus ▼

Détails



Page • Personnalité politique



lunel.com



Pas encore évalué (0 avis)



Voir les informations À propos de Paulette Gougeon

À la une



Paulette Gougeon est à Lunel.

27 juin 2021 • 



Paulette Gougeon



Publications

À propos

Photos

Plus ▼



Nadine Bonfort + 37

J'aime

Commenter

Partager



Paulette Gougeon est à Lunel.



27 juin 2021 •

Merci à vous pour votre confiance dès demain nous serons au travail pour une ambition communes... [Afficher la suite](#)



Nadine Bonfort + 79 12 commentaires 10 partages

J'aime

Commenter

Partager



Paulette Gougeon



25 juin 2021 •

ÉLECTIONS DÉPARTEMENTALES - C... [Afficher la suite](#)



Paulette Gougeon · [Suivre](#)

16 juin 2021 •



Accueil



Reels



Ami(e)s



Groupes



Notifications



Menu



Lunel le 24 janvier



À propos

Catégorie



Personnalité politique

Coordonnées



240 avenue Victor Hugo, Lunel, France,
34400

Adresse



04 67 87 83 00

Mobile



<http://www.lunel.com/>

Lieux de résidence



Lunel

Ville actuelle

Infos générales



Pas encore évalué (0 avis)

Public

Transparence de la Page

[Voir tout](#)

Facebook affiche des informations pour vous aider à mieux comprendre l'objectif de cette Page.



103414358598673

ID de la Page



Accueil



Reels



Ami(e)s



Groupes



Notifications



Menu



Lunel le 24 janvier



À propos



04 67 87 83 00

Mobile



<http://www.lunel.com/>

Lieux de résidence



Lunel

Ville actuelle

Infos générales



Pas encore évalué (0 avis)

Public

Transparence de la Page

[Voir tout](#)

Facebook affiche des informations pour vous aider à mieux comprendre l'objectif de cette Page.



103414358598673

ID de la Page



12 mai 2021

Date de création



Informations sur les admins

Plusieurs admins peuvent s'occuper de cette Page. Ils ou elles peuvent avoir l'autorisation de publier du contenu, publier des commentaires ou envoyer des messages au nom de la Page.



Cette Page ne diffuse pas de publicité actuellement.



Accueil



Reels



Ami(e)s



Groupes



Notifications



Menu





Paulette Gougeon



Publications

À propos

Photos

Plus ▼

[instagram.com/paulette_gougeon](https://www.instagram.com/paulette_gougeon) (+5 liens)

Pas encore évalué (0 avis)

Voir les informations À propos de Paulette Gougeon

À la une



Paulette Gougeon est avec InfOccitanie.

17 sept. •



Mon interview avec Linda Man... Voir plus



INFOCCITANIE.FR

Lunel : Paulette Gougeon, candidate en 2026 ?



Paulette Gougeon

5 j •



Quel plaisir d'assister à l'ouverture de [Pepisud](#), la nouvelle pépinière imaginée par Gilles L... [Afficher la suite](#)





Paulette Gougeon

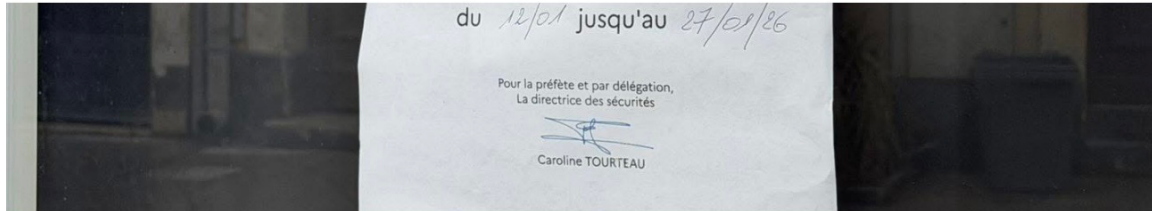


Publications

À propos

Photos

Plus ▼



Paulette Gougeon a changé sa photo de couverture.

12 janv. •

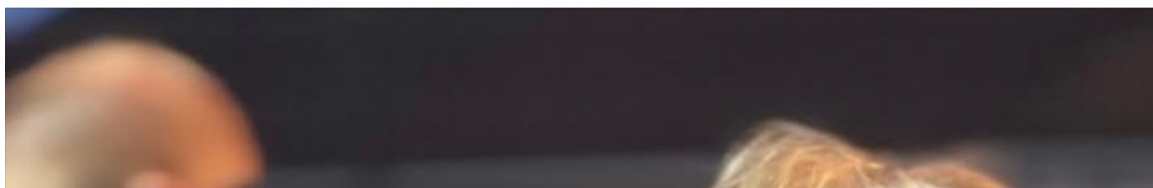
Mon parti, c'est Lunel ... Afficher la suite



Paulette Gougeon est à Lunel.

11 janv. •

Je suis toujours partie du principe que la disponibilité, la réactivité et l'exigence que je demande... Afficher la suite





Lunel le 24 janvier



Paulette Gougeon



Publications

À propos

Photos

Plus ▼



Envoyer un message...



Paulette Gougeon ✓



4 j · 🌐

💛💙 3 000 abonnés et 3 000 mercis ! Votre confiance me touche profondément.

C'est pour vous, et avec vous, que je continue d'agir chaque jour pour [#Lunel](#)

3000

MERCIS !

Paulette Gougeon

Maire de Lunel · Conseillère
départementale de l'Hérault du
Canton de Lunel